



TERMES DE RÉFÉRENCE

Agence française de développement

5, rue Roland Barthes

75598 Paris Cedex 12 - RCS PARIS B 775 665 599

Téléphone : +33 (0)1 53 44 31

**Coordinateur pour la mise en œuvre de la Facility financée par l'Union
européenne**

**Global Gateway – Solutions stratégiques pour le développement urbain
vert dans les villes colombiennes**

RÉSUMÉ

ARTICLE 1.	Présentation de l'entité contractante	3
ARTICLE 2.	Objet du contrat	3
ARTICLE 3.	Contexte et objectifs du service	3
ARTICLE 4.	Service à développer par le fournisseur	5
ARTICLE 5.	Livrables	5
ARTICLE 6.	Méthode de mise en œuvre	6
6.1	Exigences particulières de conformité / Conditions d'exécution	6
6.2	Calendrier de mise en œuvre	6
ARTICLE 7.	Profil et compétences du fournisseur	7
ARTICLE 8.	Paiements et frais de déplacement	Erreur ! Signet non défini.

ARTICLE 1. Présentation de l'entité contractante

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement financier du système français d'aide publique au développement. Sa mission est de promouvoir l'inclusion sociale, de financer une croissance économique durable et de protéger les biens publics mondiaux. À travers un réseau de plus de quatre-vingts agences dans le monde, l'AFD finance des projets visant à favoriser un développement économique et social contribuant à la préservation des ressources naturelles. Ces projets ont pour objectif d'améliorer durablement les conditions de vie dans les pays où l'agence intervient.

Le groupe AFD est présent en Colombie depuis 2009 et a investi plus de 3,7 milliards d'euros dans le financement de la transition écologique et sociale du pays. Ses prêts au secteur public se sont concrétisés par (i) des prêts souverains spécifiquement destinés à soutenir les politiques climatiques de la Colombie depuis l'adoption de l'Accord de Paris et (ii) des prêts non garantis accordés directement à des entités publiques, des entreprises et des banques colombiennes.

Au niveau décentralisé, l'AFD a participé au développement des systèmes de transport électrique à Medellín (tramway, téléphérique), à la restauration de la Ciénaga de Mallorquín à Barranquilla, à la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et à l'amélioration du réseau d'assainissement de l'EPM, ainsi qu'au développement de villes durables à travers FINDETER, entre autres.

ARTICLE 2. Objet du contrat

Coordinateur pour la mise en œuvre du projet *Global Gateway – Solutions stratégiques pour le développement urbain vert dans les villes colombiennes*.

ARTICLE 3. Contexte et objectifs du service

Contexte du service

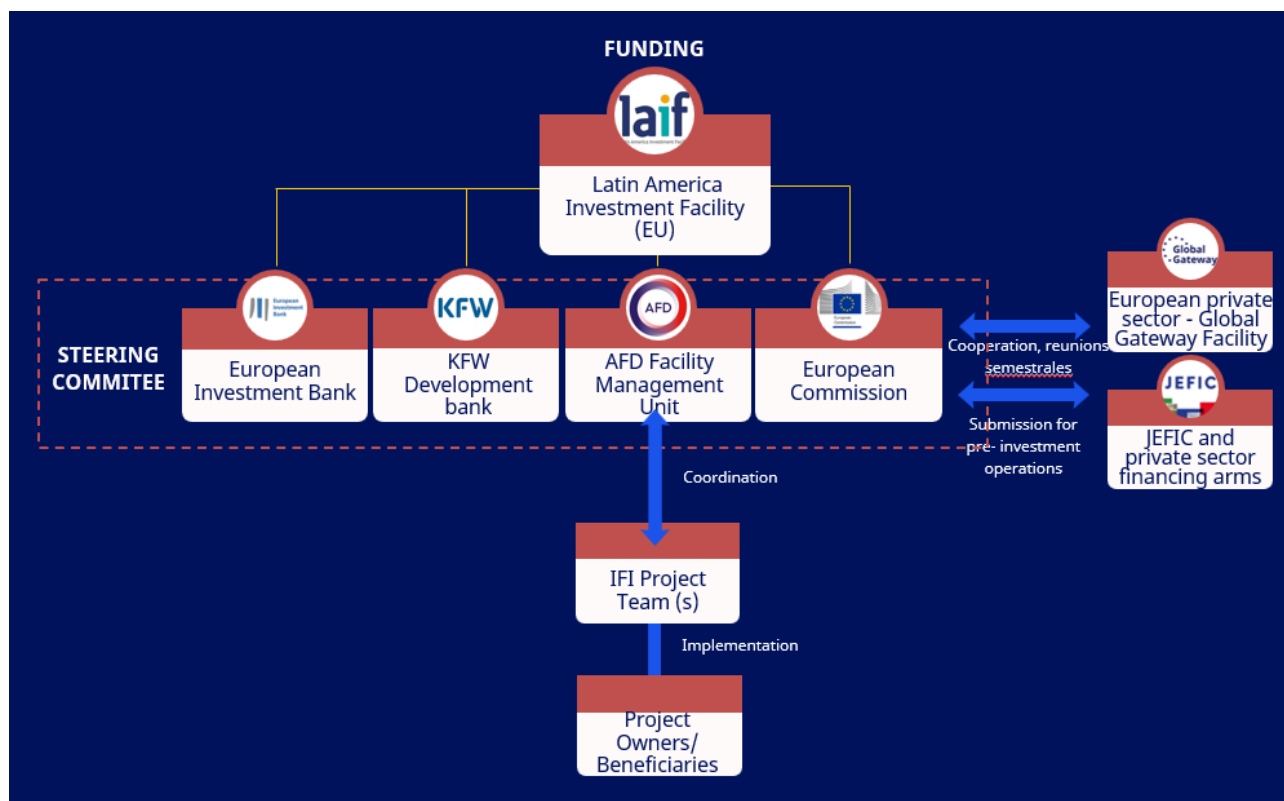
La Colombie est un pays fortement urbanisé, où plus de 80 % de la population vit en ville. Son urbanisation, rapide et non planifiée, a engendré une offre insuffisante de services urbains. Actuellement, ses villes sont confrontées à des défis urbains multisectoriels, ainsi qu'à un manque de ressources allouées (i) au financement d'études de structuration de projets et (ii) aux programmes visant à renforcer les capacités internes des organismes de développement urbain. Dans ce contexte, l'Union européenne a octroyé à l'Agence française de développement (AFD) un *mécanisme mixte* (le « Mécanisme ») d'environ 5 millions d'euros : « Global Gateway – Solutions stratégiques pour un développement urbain durable dans les villes colombiennes ». Ce *mécanisme mixte* ¹ vise à relever ces défis conformément à la [stratégie « Global Gateway »](#) de l'Union européenne en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Durant sa mise en œuvre, le *mécanisme* financera des activités d'assistance technique (AT) lors des phases (i) de préparation et (ii) de mise en œuvre des projets de développement urbain. Chaque projet d'assistance technique sera structuré en deux phases : la première correspondant au diagnostic et à la définition du cahier des charges de l'assistance technique principale ; la seconde étant consacrée à la mise en œuvre de cette assistance.

Ce *dispositif* apportera un soutien aux entités publiques telles que les municipalités, les gouvernements régionaux, les opérateurs publics municipaux et les banques publiques dans des secteurs comme l'énergie, les transports publics, l'eau et l'assainissement, les solutions fondées sur la nature, les infrastructures numériques et d'autres sous-secteurs du développement urbain, à condition que les projets contribuent à l'atténuation du changement climatique et à la réduction des inégalités sociales. Entre autres actions, les fonds viseront à faciliter la structuration et la mise en concurrence de ces projets conformément aux meilleures pratiques internationales.

¹ Le modèle de financement *combiné* consiste à associer subventions et prêts européens afin d'accroître l'impact du financement.

Gouvernance des installations



- L'AFD sera chargée de la gestion de l'installation par l'intermédiaire d'un coordinateur de l'unité de gestion des installations, et plusieurs entités européennes participent activement à cette initiative.
- La gouvernance de l'installation reposera sur des directives opérationnelles et la mise en place d'un comité de pilotage qui :
 - Il sera responsable des décisions stratégiques, notamment de l'approbation des demandes d'assistance technique ;
 - Il sera composé de l'AFD, de la BEI, de la KfW et de la Commission européenne.
 - Elle sera menée en coordination avec la délégation de l'Union européenne en Colombie, dans le but de contribuer à la promotion de la stratégie Global Gateway dans le pays.
- Entités éligibles : La BEI et les membres du réseau des bailleurs de fonds européens conjoints pour la coopération internationale (AECID, AFD, CDP, KfW, BGK) peuvent soumettre des demandes d'assistance technique, de même que les entités dont l'activité est liée au financement du secteur privé et qui sont affiliées aux membres du réseau (Proparco, DEG, etc.). L'objectif est d'identifier et de promouvoir les opportunités de cofinancement.
- Équipe Europe : Des réunions régulières seront organisées afin de partager avec les banques publiques et les entreprises privées l'état d'avancement de la mise en œuvre du dispositif et des projets sous-jacents.

Calendrier indicatif

L'accord de contribution entre l'Union européenne et l'AFD établit une période de mise en œuvre de cinq ans et demi à compter de la signature de l'accord (décembre 2025).

Activité	Date
Contractualisation du coordinateur	Août 2026
Réception des premières candidatures	3ème trimestre 2026
Première étude financée	4ème trimestre 2026 – 1 ^{er} trimestre 2027
Période de décaissement	Jusqu'en décembre 2029
Période de mise en œuvre	Jusqu'en juin 2031

ARTICLE 4. Service à fournir par le fournisseur

Le coordinateur du dispositif Global Gateway sera responsable de garantir la bonne mise en œuvre de la Facility, en veillant à ce que toutes les phases d'assistance technique soient exécutées conformément aux standards de l'AFD et aux meilleures pratiques internationales.

Volet 1 – Gestion de la Facility

- Élaborer les directives opérationnelles de la Facility, y compris les processus de sélection de l'assistance technique, la gouvernance et les documents associés.
- Assurer la supervision technique et administrative de la Facility, incluant les rapports annuels et finaux à l'UE (y compris le cadre de résultats dans OPSYS).
- Préparer le Comité de pilotage (convocation, présentations), organiser et assurer le suivi (rédaction des comptes rendus).
- Appuyer la Délégation de l'UE dans l'organisation de processus réguliers et ouverts d'échange d'informations de l'Équipe Europe sur l'avancement de la Facility.
- Assurer le suivi budgétaire de la Facility, le contrôle de la facturation et le suivi des décaissements ainsi que des écarts financiers (en intégrant toutes les informations dans les systèmes de données de l'AFD).
- Concevoir et mettre en œuvre un processus rigoureux d'archivage de tous les documents liés aux études et à la Facility (contrats, paiements, suivi et rapports inclus).

Volet 2 – Assistances techniques²

- Appuyer les processus de sélection des assistances techniques conformément aux directives opérationnelles de la Facility.
- Élaborer les termes de référence des AT en dialogue avec les parties prenantes, en mobilisant si nécessaire des experts de court terme supplémentaires, et en conformité avec les meilleures pratiques internationales et les exigences de reporting de l'UE.
- Assurer la passation de marchés, la gestion contractuelle et les paiements des AT et des prestataires spécialisés, conformément aux directives de passation de marchés de l'AFD.
- Assurer le suivi des AT : accompagnement, contrôle, appui, revue et présentation des travaux des consultants, en coordination avec les partenaires européens impliqués dans les demandes d'AT.
- Participer et contribuer aux missions conjointes d'identification avec les partenaires fondateurs des institutions financières internationales (IFI).

ARTICLE 5. Livrables

Livrables	Diffusé à	Avec l'accord préalable de	Date estimée	Langue
Rapport d'avancement mensuel incluant une feuille de temps	AFD	AFD	Dix jours ouvrables après la clôture de la période de déclaration	Espagnol
Rapport annuel d'étape (format exigé par l'UE)	AFD, Délégation de l'Union européenne en Colombie (DUE)	AFD	Dix jours ouvrables après la clôture de la période de déclaration	Espagnol

² Environ 5 AT sont prévues pendant la durée de mise en œuvre de la facilité.

Système de gestion de projet : outil de suivi du plan de travail du projet / outil de suivi du budget du projet / outil de gestion des connaissances / référentiel de type SharePoint pour la documentation du projet, etc.	AFD	AFD	Lancement du système un mois après la signature du contrat ; mises à jour mensuelles dans le cadre du rapport d'avancement mensuel	Espagnol
Manuel opérationnel	AFD	AFD	Présentation un mois après la signature du contrat	Espagnol
Invitations, présentations et procès-verbaux des comités de pilotage.	Membres du comité de pilotage	AFD	À définir	Espagnol
Rapport de clôture de la Facilité (format exigé par l'UE)	AFD, DÛ	AFD	Date de clôture de la facilité	Espagnol

ARTICLE 6. Méthode d'exécution

6.1 Exigences particulières de conformité / Conditions d'exécution

Contacts :

Phase de contractualisation du prestataire : Martha ARANGO – arangom@afd.fr

Phase d'exécution de la prestation : sera définie lors de la réunion de lancement.

Durant la phase initiale et afin de favoriser la coordination, l'AFD sera chargée de faciliter la mise en relation du prestataire avec les autres membres du Steering Committee.

6.2 calendrier de mise en œuvre

- Signature du contrat : août 2026.
- Début (séance d'ouverture et alignement des objectifs) : au plus tard 15 jours après la signature du contrat.
- Période de mise en œuvre : jusqu'en juin 2031.

6.3 Lieu d'affectation

Le coordinateur devrait être basé dans les bureaux de l'AFD à Bogota. Des missions spécifiques en Colombie pourront être entreprises en fonction du projet finalement retenu.

ARTICLE 7. Profil et compétences du fournisseur

La mission de conseil peut être réalisée par (i) un expert multidisciplinaire ou (ii) une petite équipe interdisciplinaire, à condition que la coordination entre les différents domaines soit assurée et que l'expérience nécessaire soit disponible pour atteindre les objectifs et fournir les produits attendus. Le coordinateur peut mobiliser des experts de courte durée dans les secteurs du développement urbain pertinents pour les Actions Territoriales (AT) sélectionnées, en utilisant, le cas échéant, les accords-cadres de l'AFD.

Si la mission de conseil est réalisée par une équipe, celle-ci doit comprendre un coordinateur technique chargé de la livraison complète des produits et de la communication avec l'AFD ; cette personne doit posséder une maîtrise professionnelle (technique) de l'espagnol et du français. Les domaines de spécialisation suivants sont également requis :

qualifications et compétences

- Formation académique : diplôme universitaire (Bac+5) dans les domaines de l'administration publique, de l'économie, de l'ingénierie, de l'urbanisme, du développement durable, de la finance ou dans des domaines connexes.
- Connaissances et compétences techniques :
 - Solides connaissances en matière de développement urbain et de gestion de projets de durabilité.
 - Coordination de multiples acteurs, notamment des entités publiques, des prestataires de services et des organisations internationales.
 - Maîtrise de l'espagnol et connaissance du français (pour la communication avec l'AFD et l'UE).
- Compétences interpersonnelles :
 - Proactivité, autonomie et compétences en résolution de problèmes.
 - Axé sur les résultats et soucieux du détail.
 - Capacité d'adaptation au travail dans des environnements multiculturels et multidisciplinaires.

Les éléments suivants seront pris en compte :

- Connaissance des règles et procédures de passation de marchés de l'AFD.
- Formation complémentaire en gestion de projets internationaux, en financement du développement ou en coopération internationale.
- Maîtrise de l'anglais.
- Connaissance technique et institutionnelle de l'environnement de la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne, y compris des priorités de Global Gateway.
- Connaissances en matière d'évaluation et de gestion des impacts environnementaux et sociaux, y compris les aspects liés au changement climatique et à la perspective de genre.

Expérience

Le candidat doit démontrer une expérience de minimum 3 ans dans les domaines suivants :

- Expérience au sein d'entités telles que les banques multilatérales, les banques bilatérales, l'UE ou toute autre entité associée à la coopération internationale.
- Processus d'appel d'offres, passation de marchés, gestion des contrats, suivi des livrables et procédures de paiement, et suivi financier des projets.
- Préparation des rapports de suivi de projet et présentation de ces rapports aux donateurs ou aux organismes financeurs.
- Expérience dans des projets liés à la conception, à la construction et/ou à l'exploitation, conformément aux réglementations et normes de l'AFD et de l'Union européenne ;

Les éléments suivants seront pris en compte :

- Expérience en matière de liaison avec les entités publiques et les institutions internationales intervenant en Colombie ou en Amérique latine.
- Relations et coordination avec les entités publiques et les autres acteurs des projets de développement urbain (gestion des déchets, logement, eau et assainissement, énergie, mobilité, etc.).
- de coordination avec l'UE des *facilités mixtes* ou d'autres instruments de financement mixtes.

- Mise en œuvre de projets répondant à des critères de durabilité environnementale et sociale, notamment en matière d'atténuation du changement climatique et de réduction des inégalités sociales.